



Résumé non technique du rapport d'évaluation environnementale du projet de Plan révisé d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés d'Eure-et-Loir

Avril 2010

SOMMAIRE

1	Qu'est-ce que l'évaluation environnementale ?	3
2	Périmètre de l'évaluation environnementale	4
2.1	<i>Périmètre concerné par le plan</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
3	Etat initial du territoire	5
4	Les effets de la filière actuelle de gestion des déchets ménagers sur son environnement	8
4.1	<i>Impact de la gestion actuelle des déchets sur le bilan énergétique.....</i>	<i>9</i>
4.2	<i>Impact de la gestion actuelle des déchets sur les émissions de gaz à effets de serre</i>	<i>10</i>
5	Perspectives d'évolution de l'état de l'environnement	11
6	Description du scénario retenu par le Plan	12
7	Les effets probables de la mise en œuvre du Plan sur l'environnement.....	13
7.1	<i>Cas particulier du bilan énergétique.....</i>	<i>14</i>
7.2	<i>Cas particulier du bilan gaz à effet de serre (GES)</i>	<i>16</i>
8	Suivi environnemental.....	18
	Bibliographie.....	19

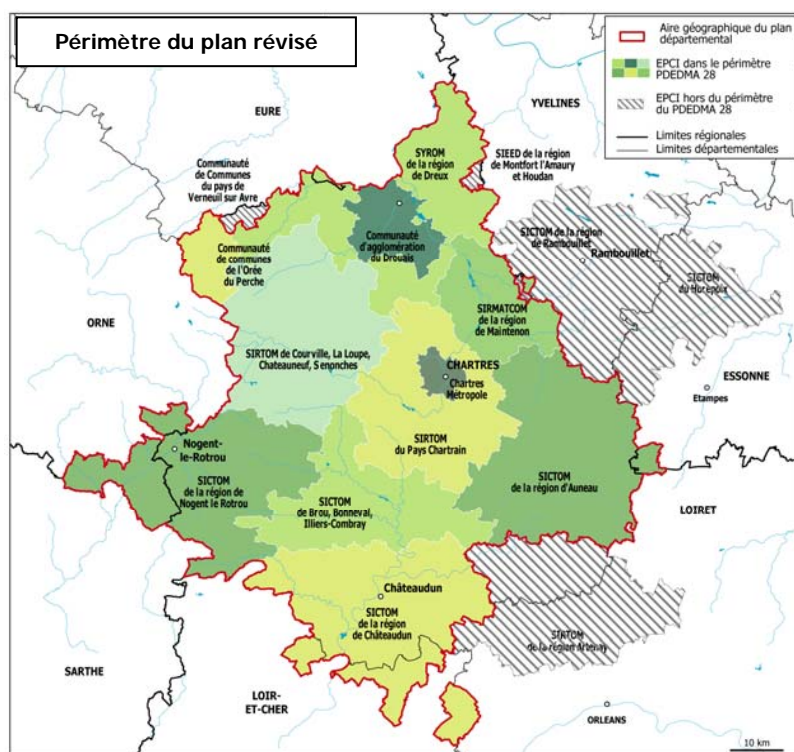
1 QU'EST-CE QUE L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE ?

L'évaluation environnementale s'inscrit dans le cadre de la réalisation du Plan Départemental d'Élimination des Déchets, conformément à la directive européenne du 27 juin 2001 et à sa transcription en droit français. **Elle identifie, décrit et évalue les effets que peut avoir la filière de gestion des déchets sur l'environnement du territoire concerné par le Plan.**

Le rapport environnemental constitue la synthèse de l'évaluation environnementale. Il aborde différents aspects :

- l'état initial du territoire : c'est un bilan du territoire concerné par le Plan suivant 5 dimensions de l'environnement (la pollution et la qualité des milieux, les ressources naturelles, les risques sanitaires, les nuisances, les milieux naturels, sites et paysages),
- les effets de la filière de gestion des déchets actuelle sur l'environnement, en tenant compte des sensibilités du territoire dégagées dans la première partie,
- les perspectives d'évolution de l'état de l'environnement, si le Plan n'était pas mis en œuvre,
- une description du scénario retenu par le Plan.
- les effets probables de la mise en œuvre du Plan sur l'environnement,
- des préconisations pour diminuer certains impacts en allant au-delà de la réglementation,
- la mise en place d'un suivi environnemental.

2 PERIMETRE DE L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE



L'analyse environnementale sera donc effectuée sur ce même périmètre et concernera la gestion des déchets produits à l'intérieur de ce périmètre, où qu'ils soient traités.

Il ne s'agit en aucun cas d'une étude d'impact des installations.

3 ETAT INITIAL DU TERRITOIRE

L'analyse environnementale du territoire est basée sur un ensemble de données récoltées auprès de différents organismes : le Conseil Général, la Préfecture, la DIREN, l'ADEME, l'IFEN, la DREAL, la DDT, le CITEPA, AGRESTE, la DRIRE et l'Association Lig'air. La synthèse de cette analyse peut être présentée en termes de richesses ou de faiblesses du territoire, ce qui permet de définir la sensibilité du département dans des domaines environnementaux spécifiques.

Le tableau ci-après présente une synthèse, par dimension de l'environnement et sous domaine, des forces et faiblesses du territoire, de la localisation territoriale des enjeux, des objectifs de référence et de la sensibilité du territoire. La sensibilité du territoire s'apprécie par rapport à des référentiels nationaux (comment se positionne le département vis-à-vis de moyennes nationales) et/ou par rapport à l'importance des forces et faiblesses et/ou le nombre d'objectifs de référence.

Dimensions de l'environnement	Sous-domaine	Etat de l'environnement		Localisation des enjeux	Politique d'amélioration	Sensibilité
		Les richesses	Les faiblesses			
Pollutions et qualité des milieux	Air	Qualité de l'air relativement bonne	Emissions de gaz à effet de serre (CO2). Pollution par l'ozone, le dioxyde d'azote et les particules.	Global	Plan Régional de la Qualité de l'Air	+
	Eau	Patrimoine riche et diversifié, qualité de certaines eaux de surface, eaux de baignade de qualité moyenne à bonne	Subsiste des eaux superficielles de mauvaise qualité, pollution des eaux superficielles et souterraines aux nitrates	Global /Local	SDAGE*/ SAGE**/ contrat de rivière	++
			Vétusté de certaines installations (STEP+ assainissement non collectif)			
Sol	Diversité des formations géologiques	Quelques sites pollués	Global et Local		-	

Ressources naturelles	Matières premières	Carrières à forte production	Pression sur les ressources naturelles importantes (carrières)	Local	Schéma départemental de carrières	+
	Energie	Consommation inférieure à la production ; de nombreuses éoliennes	Forte dépendance régionale	Global/local	plan Climat énergie	+
	Ressources locales : eau, sol et l'espace	Eaux potables de bonne qualité pour environ ¾ de la population Surfaces boisées à fort potentiel écologique SAU : 76 % du territoire	Pollution des eaux potables aux nitrates et aux pesticides, faible part des terrains naturels	Local	SDAGE* / SAGE** / contrat de rivière/SRADT***	+
Risques	Naturels et technologiques		Territoire et population exposée aux risques transports de matières dangereuses, inondation, mouvement de terrain, technologiques	Local	Plan de prévention des Risques,	+
	Sanitaires		Pollution de l'air par les pesticides et l'ozone, risques de problèmes respiratoires	Global	Plan Régional de la Qualité de l'Air, Plan Régional santé Environnement	+
Nuisances	Bruit		sites industriels	Local		-
	Trafic routier		Trafic important sur les grands axes routiers	Local/global	Classement sonore des infrastructures de transport	+
	Odeurs		sites industriels	Local		-

Milieux naturels, sites et paysages	Biodiversité et milieux naturels	ZNIEFF, ZPS, SIC, réserves naturelles, parc naturel régional, arrêtés de protection du biotope, réserves biologiques, espaces naturels sensibles	Milieux remarquables, fragiles, d'intérêt national et européen	Local	Trame verte et bleue	+
	Patrimoine culturel	Sites classés, monuments historiques, ZPPAUP		Local		-

Tableau 1 : Récapitulatif des forces et faiblesses du territoire

* *SDAGE* : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

** *SAGE* : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

*** *SRADT* : Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire

4 LES EFFETS DE LA FILIERE ACTUELLE DE GESTION DES DECHETS MENAGERS SUR SON ENVIRONNEMENT

Le croisement de la sensibilité du département et des impacts de la filière de gestion des déchets permet de dégager les enjeux majeurs qui feront l'objet d'un suivi ou d'une attention particulière.

Tableau 2 : Synthèse des enjeux environnementaux de la gestion des déchets ménagers de 2007

2007	Pollution et qualité des milieux	Ressources naturelles	Risques sanitaires	Nuisances	Espaces naturels, sites et paysages
Enjeux forts	Bilan gaz à effet de Serre (enjeu global) Air	Bilan énergétique (enjeu global) Economie de matière première par valorisation matière et agronomique (enjeu global)	Contamination du personnel par Déchets d'activité de Soins à Risque Infectieux, accidents, pénibilité travail, exposition poussière	Odeurs au voisinage des Installations de Stockage des déchets Dangereux (ISD). et installations de compostage (enjeu local) Odeurs à proximité des zones d'épandage des boues brutes (enjeu local)	
Enjeux modérés	Acidification des eaux et des sols par retombée de gaz dissous (enjeu global) Emission de polluants dans l'air par les installations, la collecte et le transport (enjeu global)	Occupation à long terme d'espace par les Installations de Stockage des déchets Dangereux (ISD). (enjeu local)		Bruit et nuisances visuelles (enjeu local) Trafic (enjeu local et global) ↓ Dépend de la sensibilité initiale du milieu qui peut être faible à forte	Prise en compte des zones sensibles dans le choix des sites des nouveaux équipements (enjeu local) Modification de la topographie sur le site des Installations de Stockage des déchets Dangereux (ISD). (enjeu local)

Remarque :

Le terme « enjeu local » signifie que l'impact environnemental est localisé en un ou plusieurs lieux du département

Le terme « enjeu global » signifie que l'impact environnemental est localisé sur l'ensemble du département voire au delà.

4.1 IMPACT DE LA GESTION ACTUELLE DES DECHETS SUR LE BILAN ENERGETIQUE

Energie consommée

Bilan énergétique de la filière - Eure-et-Loir 2007

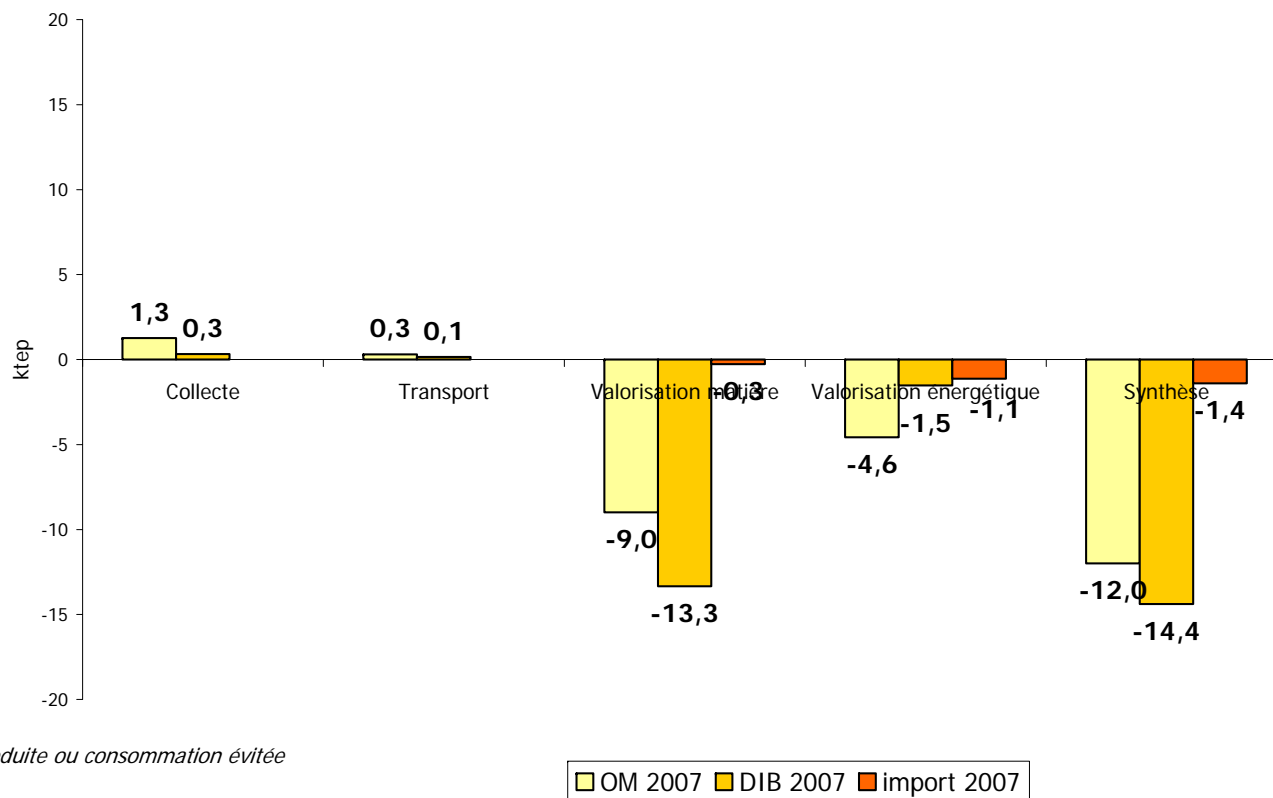


Figure 1 : Bilan énergétique de la gestion de l'ensemble des déchets (déchet ménagers et assimilés, déchets importés et DNM) d'Eure-et-Loir en 2007

4.2 IMPACT DE LA GESTION ACTUELLE DES DECHETS SUR LES EMISSIONS DE GAZ A EFFETS DE SERRE

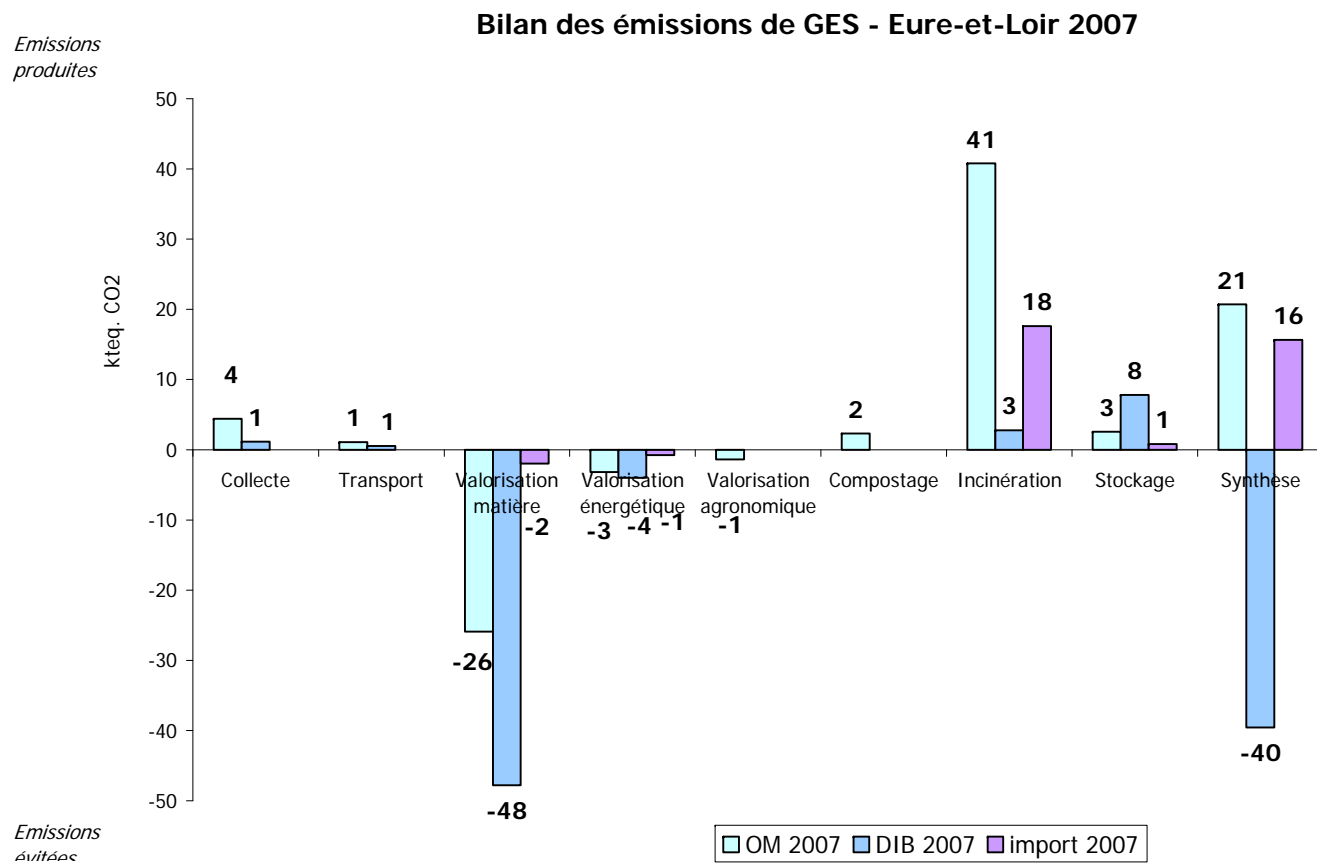


Figure 2 : Bilan des émissions de GES générées par la gestion de l'ensemble des déchets (déchets ménagers et assimilés, déchets importés et DNM) d'Eure-et-Loir en 2007

5 PERSPECTIVES D'EVOLUTION DE L'ETAT DE L'ENVIRONNEMENT

L'évaluation environnementale introduit la notion de « scénario laisser faire », qui consiste à mesurer l'évolution probable des indicateurs environnementaux, **si la révision du Plan n'était pas mise en œuvre**, aux horizons 5 et 10 ans, soit 2015 et 2020.

Afin d'évaluer l'impact environnemental de ce scénario « laisser faire », plusieurs hypothèses d'évolution des tonnages et d'organisation ont été retenues :

- Evolution du gisement d'ordures ménagères : stabilité (en kg/habitant/an), dans la continuité de la situation actuelle :
 - Prévention : pas de programme particulier mis en œuvre ;
 - Ordures Ménagères Résiduelles : stabilité de la production en kg/an/hab. (pas d'amélioration des collectes sélectives) ;
 - Recyclables : pas de développements supplémentaires, pas d'amélioration des performances ;
 - Maintien du taux de refus de tri.
- Evolution des déchets collectés en déchèterie (en kg/habitant/an) : augmentation de 6 % de la production d'encombrants et de déchets verts en kg/hab.

Ces éléments se traduisent par une augmentation mécanique des tonnages, du fait de l'augmentation de la population sur la période considérée (+4,7 % entre 2007 et 2020) et de l'augmentation de tonnage des encombrants et des déchets verts.

Les hypothèses d'évolution des filières de traitement sont les suivantes :

- Maintien des capacités et de l'organisation actuelle de tri sélectif et du compostage ;
- Maintien des capacités et de l'organisation actuelle du traitement.

En l'absence de mise en œuvre des préconisations du Plan, on évalue l'impact environnemental de la gestion des déchets ménagers au niveau du département à travers une dégradation globale des différents indicateurs, du fait de quantités d'encombrants plus importantes et de l'augmentation mécanique des quantités de déchets due à la croissance de la population.

6 DESCRIPTION DU SCENARIO RETENU PAR LE PLAN

Les échanges et les travaux menés lors de ces réunions ont permis à la commission consultative de se prononcer sur le choix d'un scénario.

La comparaison des scénarii s'est faite en fonction des critères suivants :

- tonnages évités en Installation de stockage des déchets ultimes et Incinération,
- tonnages valorisés matière,
- le bilan énergétique des scénarii,
- le bilan des émissions de gaz à effet de serre des scénarii.

L'analyse de ces différents critères et la volonté du Conseil Général de s'inscrire activement dans les objectifs de la loi Grenelle 1, ont abouti au choix du scénario « médian ».

Ce scénario présente un bilan environnemental positif au regard du scénario « mini ». Il répond aux objectifs réglementaires tout en restant maintenant un équilibre technico-économique de l'organisation de la gestion des déchets ménagers et assimilés sur le territoire du plan.

En premier lieu, le Plan révisé se fixe les objectifs de recyclage matière et organique suivants :

- 45 % de recyclage matière et organique en 2015 pour les déchets gérés par les EPCI, dont 75% de valorisation des emballages ménagers en 2015

- 50 % de recyclage matière et organique en 2020 pour ces mêmes déchets.

Pour mémoire, en 2007, le taux de recyclage matière et organique est de 38 %.

De façon plus précise, les objectifs se situent à deux niveaux :

- la prévention : diminution des quantités d'ordures ménagères et assimilées de 7 % (soit -26 kg/an/hab.) en 2015, de 10 % (soit -37 kg/an/hab.) en 2020,
- le traitement : les déchets acceptés en installation de stockage sont définis de manière précise (voir chapitre 3 paragraphe 3.3.1 du projet de Plan sur la définition des déchets ultimes).

Pour les déchets de déchèterie, les objectifs du Plan révisé sont les suivants :

- stabilisation de la production d'encombrants (en kg/hab.),
- baisse de 7 % en 2015 et 2020 de la production de déchets verts (soit 99 kg/an/hab.),
- tri de 50% du gisement d'encombrants en 2015 et 100% en 2020.

Pour les déchets industriels banals (non ménagers), les objectifs du plan sont les suivants :

- stabilisation du gisement,
- tri de 50% du gisement en 2015 et 100% en 2020,
- valorisation matière de 60% en 2015 et 75% en 2020.

7 LES EFFETS PROBABLES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN SUR L'ENVIRONNEMENT

Indicateur	Unité	2015 "laisser faire"	2015 Plan révisé	2020 "laisser faire"	2020 Plan révisé	Impact
Tonnage total collecté	t	295 200	276 200	298 400	274 300	Toutes les dimensions
	t/hab.	0,67	0,63	0,67	0,61	
Tonnage recyclage matière	t	56 100	72 850	56 700	84 230	Ressources naturelles (Economie matière et énergie) Qualité des milieux (Emissions de GES évitées)
Tonnage recyclage organique	t	49 454	50 364	49 982	51 796	Qualité des milieux (Emissions de GES évitées) (Enrichissement des sols)
Taux recyclage matière et organique	%	36%	45%	36%	50%	Ressources naturelles Qualité des milieux
Tonnage enfoui	t	36 000	15 000	36 000	14 000	Pollutions des milieux (Emission de GES)
Tonnage incinéré	t	130 950	119 592	132 260	109 327	Pollutions des milieux (Emission de GES)
Evolution déchets municipaux partant en incinération et en stockage (en référence à 2007)	%	4%	-16%	5%	-23%	Pollution des milieux (Emission des GES)
Emissions totale de GES	ktéq. CO2	22	14	22	9	Pollution des milieux
	kgéq. CO2/hab	49	33	49	21	
Bilan énergie	ktep	-12	-15	-12	-16	Ressources naturelles
	kgep/hab.	-28	-33	-28	-35	
Tonnage x kilométrage (transports)	t.km	9 660 000	9 245 000	9 763 000	9 377 000	Pollution des milieux Nuisances (Bruit et trafic)

Tableau 3 : Les indicateurs environnementaux aux horizons 2015 et 2020 selon le Plan et sans mise en œuvre du Plan

Ktéq. CO2 : kilo-tonne-équivalent CO2

GES : Gaz à effet de Serre.

On retiendra :

- **Par rapport au scénario « laisser faire », une réduction des tonnages totaux collectés de 6 % en 2015 et de 8 % en 2020**, ce qui induit un impact positif sur toutes les dimensions de l'environnement (baisse des émissions de gaz à effet de serre, réduction des émissions polluantes atmosphériques, baisse de la consommation d'énergie, risques sanitaires amoindris, baisse du bruit et du trafic au niveau local, ...),
- **La hausse par rapport au scénario « laisser faire » de 30 % en 2015 et de 31 % en 2020 du tonnage de matières recyclées**, qui souligne des impacts positifs en termes d'économie de matières premières et d'énergie, mais aussi d'émissions de gaz à effet de serre évitées par le recyclage,
- **La forte baisse par rapport au scénario « laisser faire » de -21 % en 2015 et de -29 % en 2020 des tonnages de déchets résiduels (destinés à l'enfouissement et à l'incinération)**, avec des impacts très positifs en terme d'émissions de gaz à effet de serre,
- **Les émissions de GES qui diminuent très fortement (-36 % en 2015 et -59 % en 2020 par rapport au scénario « laisser faire »)**, grâce notamment à une baisse des tonnages de déchets résiduels. La hausse des quantités recyclées et contribue également à cette diminution,
- **Le bilan énergétique qui évolue très positivement (33 % de consommation évitée en plus en 2020 par rapport au scénario « laisser faire »)**, grâce principalement à la hausse des tonnages de déchets faisant l'objet d'un recyclage matière,
- La baisse des transports de déchets ménagers par rapport au scénario « laisser faire » de -4 % en 2015 et en 2020, qui induit des impacts positifs sur la pollution des milieux (moins de rejet de particules polluantes de l'air et émissions de gaz à effet de serre évitées) et sur les nuisances (atténuation du bruit et du trafic au niveau local).

Le scénario retenu permet une forte amélioration de tous les indicateurs environnementaux, notamment en privilégiant le recyclage.

7.1 CAS PARTICULIER DU BILAN ENERGETIQUE

De manière globale, les activités de gestion des déchets gérés par les communes et EPCI produisent plus d'énergie qu'elles n'en consomment, grâce au recyclage matière et à la valorisation énergétique.

Une représentation graphique du bilan énergétique en 2020, avec et sans révision du Plan, est présentée ci-dessous.

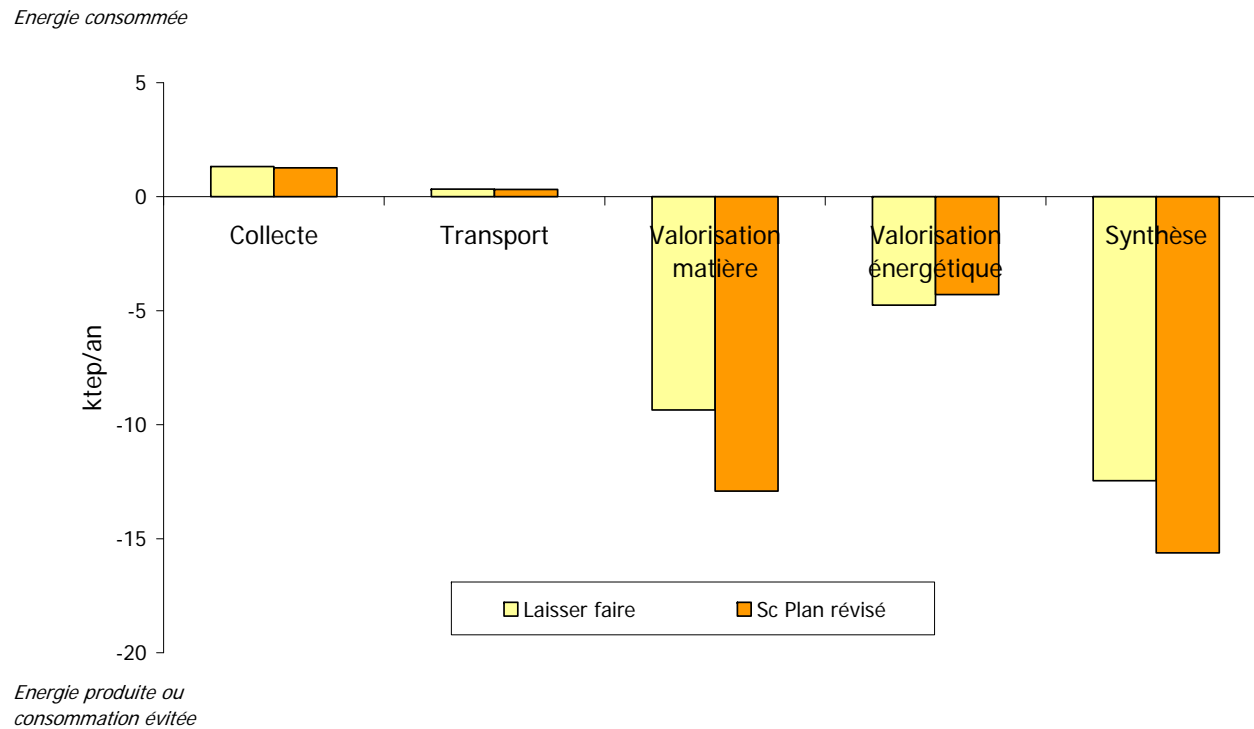


Figure 3 : Bilan énergétique comparatif des scénarii "laisser faire" et "Plan révisé" à l'horizon 2020

L'analyse comparative montre clairement que la maîtrise des objectifs de recyclage matière impacte énormément sur le bilan énergétique. Le Plan révisé permet d'économiser 33 % de plus d'énergie que le scénario « laisser faire », en 2020.

7.2 CAS PARTICULIER DU BILAN GAZ A EFFET DE SERRE (GES)

De manière globale, l'ensemble des activités de gestion des déchets gérés par les communes et EPCI du département émettent plus de gaz à effet de serre qu'elles n'en évitent. Les émissions de gaz à effet de serre liées à l'incinération, au stockage, et dans une moindre mesure, à la collecte et au transport, ne sont pas compensées totalement par les différentes opérations de recyclages et de valorisation.

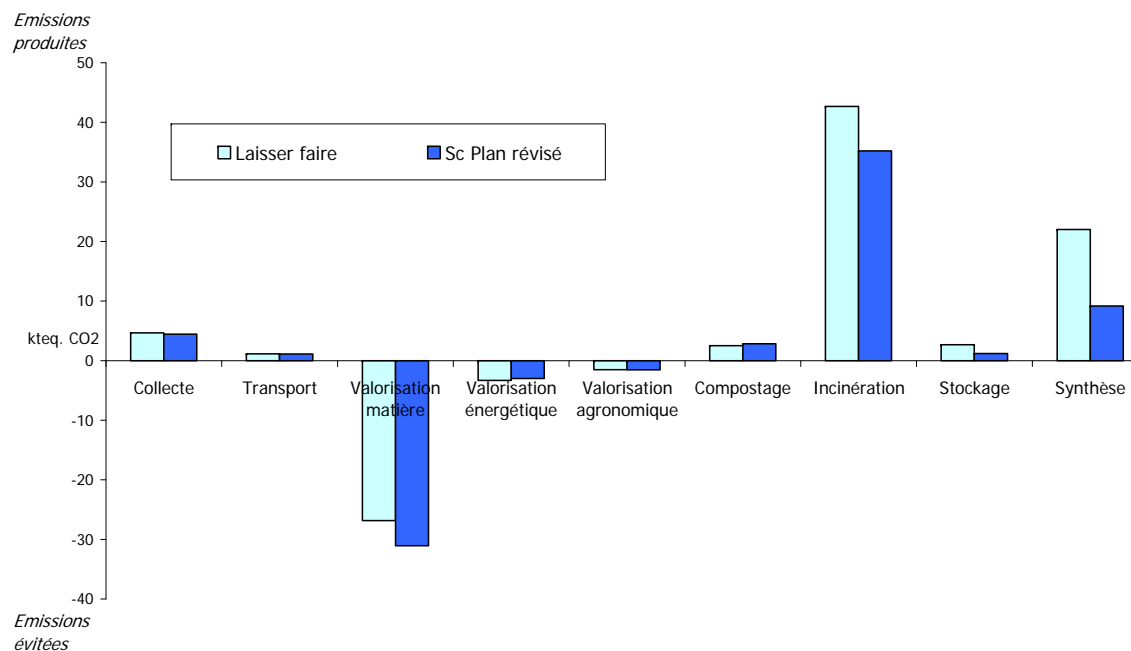


Figure 4 : Bilan gaz à effet de serre comparatif des scénarii "laisser faire" et "Plan révisé" à l'horizon 2020

On se rend bien compte du rôle déterminant :

- du recyclage matière,*
- de l'importance de la diminution des déchets résiduels.*

Le Plan révisé permet d'émettre beaucoup moins de gaz à effet de serre (-59 % en 2020) que le scénario « laisser faire », sans atteindre cependant l'équilibre.

Catégorie		Impacts positifs sur l'environnement du scénario retenu	Impacts négatifs sur l'environnement du scénario retenu
Prévention des déchets		Réduction de la pollution des milieux (effet de serre, air et eau), des risques sanitaires, du bruit et du trafic, des impacts sur la biodiversité et milieux naturels, économie de matières premières	
Collecte et transports		Réduction de 4 % par rapport au scénario « laisser faire » de la pollution (effet de serre, air, eau, sol), de la consommation d'énergie, des risques sanitaires travailleurs, du bruit et du trafic, des impacts sur le patrimoine culturel (acidification)	Impacts sur la pollution (effet de serre, air, eau, sol), la consommation d'énergie, les risques sanitaires travailleurs, le bruit et le trafic, le patrimoine culturel (acidification)
Valorisation/Recyclage	Tri	Le tri va permettre différents recyclages et donc la réduction des pollutions et l'économie de ressources en aval	Risques travailleurs (contamination par les déchets dangereux ménagers, accidents, pénibilité travail, exposition à la poussière) augmentés par la hausse de l'activité
	Recyclage matière	Réduction de la pollution des milieux (effet de serre, air et eau), économie de matières premières et d'énergie	Risques travailleurs et riverains selon l'installation de recyclage et le matériau recyclé
	Valorisation énergétique	Réduction de la pollution des milieux (effet de serre et air) et production d'énergie	
	Recyclage organique	Emissions de gaz à effet de serre évitées (engrais substitués), production d'engrais chimique évitée, économie d'énergie, enrichissement des sols	Odeur si mauvaise stabilisation de l'amendement organique
Traitement des résiduels	Traitement biologique		Impacts sur la pollution (effet de serre, air), le risque d'odeurs (process et exploitation), les risques travailleurs (exposition aux micro-organismes et à certaines substances chimiques)
	Incinération	Production d'énergie, réduction de 18 % des émissions de gaz à effet de serre, de dioxines, de COV* et de particules	Emission de gaz à effet de serre, de particules, de COV*, de dioxines, acidification par retombées des gaz dissous par la pluie, consommation d'espace mais limitée au regard de la surface agricole utilisée
	Stockage en ISD	Réduction de plus de 55 % des émissions de gaz à effet de serre, de COV*, de bioaérosols par rapport au scénario « laisser faire », réduction des risques d'odeurs (fermentation déchets et lixiviats), production d'énergie	Emissions de gaz à effet de serre, de COV*, bio aérosols, particules de poussières sur alvéole en exploitation (non couverte), consommation d'espace, occupation à long terme mais limitée au regard de la surface agricole utilisée (SAU), risque d'envols
	Anciennes décharges réhabilitées	Maîtrise de la pollution des milieux (effet de serre, air, eau, sols), des risques sanitaires généraux, des odeurs, des nuisances visuelles	Consommation d'espace, occupation à long terme, mais limitée au regard de la surface agricole utilisée (SAU)

Tableau 4 : Synthèse des impacts du scénario retenu sur l'environnement

COV : Composé organiques Volatiles

8 SUIVI ENVIRONNEMENTAL

Le suivi environnemental peut s'effectuer en même temps que le suivi du plan à l'aide des indicateurs ci-dessous.

Indicateur	Définition	Unité	Fréquence	Pertinence	Impact
% de la population concernée par la collecte des déchets dangereux diffus	Avancement de la collecte des déchets dangereux diffus	%	annuelle	Indique l'impact de la réduction de la nocivité des déchets	Toutes les dimensions
Tonnage total collecté	Tonnage de déchets gérés par les EPCI	t	annuelle	Indique l'impact de la réduction de la production de déchets	Toutes les dimensions
Tonnage valorisation matière	Quantités réellement valorisées	t	annuelle	Situe l'évolution de la valorisation des déchets en regard des objectifs du Plan et des objectifs nationaux (Grenelle...)	Ressources naturelles (Economie matière et énergie) Qualité des milieux (Emissions de GES évitées)
Tonnage valorisation organique	Quantités de compost réellement valorisées	t	annuelle	Situe l'évolution de la valorisation des composts en regard des objectifs du Plan	Qualité des milieux (Emissions de GES évitées) (Enrichissement des sols)
Tonnage incinéré	Quantité de déchets incinérés	t	annuelle	Situe l'évolution du traitement des déchets résiduels	Pollutions des milieux (Emission de GES)
Tonnage enfoui	Quantité de déchets enfouis	t	annuelle		
Quantité d'énergie produite	-	MWh	annuelle	Mesure la quantité d'énergie valorisée en regard du potentiel énergétique contenu dans les déchets	Ressources naturelles (énergie)
Rejets liquides des centres de traitement	Rejets aqueux des CVE et lixiviats des centres de stockage	Composition chimique	à définir	Suivi des dépassements éventuels par rapport aux normes de rejet	Pollution des milieux (Pollutions des aquifères)
Dioxines	Emissions atmosphérique des centres de traitement (CVE, torchère...)	g	annuelle	Indique la place des émissions de dioxines des déchets en regard des autres sources d'émissions	Pollutions atmosphériques, des sols et des végétaux
Bilan GES	Emissions de GES, moins les émissions évitées	kteq. CO2	à définir	Situe l'évolution des émissions de GES	Pollution des milieux (Emission de GES)
Bilan énergie	Production d'énergie - consommation d'énergie	ktep	à définir	Situe l'évolution de la consommation d'énergie	Ressources naturelles
Décharges brutes	Nombre de décharges restant à réhabiliter	-	annuelle	Situe l'évolution de la réhabilitation	Pollution et qualité des milieux Paysages
Coût de la gestion des déchets	Evolution des coûts de la gestion des déchets	€/hab.	annuelle	Situe la maîtrise des coûts	Le coût
Tonnage x kilométrage collecte + transports)	-	t.km	annuelle	Situe l'évolution du transport des déchets	Pollution des milieux Nuisances (Bruit et trafic)

Tableau 5: Les indicateurs environnementaux de suivi

CVE : Centre de Valorisation énergétique (usines d'incinération des ordures ménagères)

Les indicateurs présentés précédemment sont à la fois des indicateurs environnementaux et des indicateurs de performance du Plan et ils feront l'objet d'un suivi par la Commission de suivi du Plan.

Une réunion sera tenue annuellement pour évaluer l'avancement des projets et pour vérifier si l'évolution des indicateurs est conforme aux prévisions.

BIBLIOGRAPHIE

- *Documents spécifiques au département*

- Projet de Plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés (février 2010)
- Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés révisé en 2005

- *Documents spécifiques à la région*

- Profil environnemental régional

- *Documents généraux*

- Guide de l'évaluation environnementale des plans d'élimination des déchets - MEDD/ADEME – août 2006
- Déchets ménagers : leviers d'amélioration des impacts environnementaux - ADEME/Eco-Emballages - octobre 2001
- Guide méthodologique pour l'évaluation du risque sanitaire de l'étude d'impact des installations de compostage soumise à autorisation – ASTEE - juin 2006
- Inventaire des émissions de polluants dans l'atmosphère en France – format SECTEN/CITEPA – février 2006